



Echo de la mare

Bulletin municipal de la commune de Mittainville – mai 2024- n°84



Edito

Le printemps peine à nous réchauffer et à effacer les stigmates de l'hiver. Nos routes et chemins ont souffert, les arbres tombent, les trous se creusent...

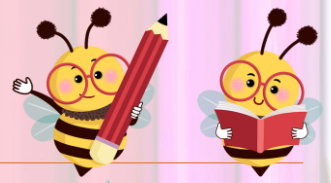
La nature est plus forte. En plus de nos investissements pour entretenir les arbres de la commune, nous ne pouvons qu'inviter chacun à entretenir ses parcelles boisées, ses fossés qui passent dans leurs propriétés pour permettre à l'eau de traverser notre commune sans trop de dégâts. La commune a sollicité le service de la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) de la CART afin de gérer aux mieux les rivières, étangs et rus.

Nous aurions souhaité marquer l'année 2024 par un programme de voirie et commander de gros travaux sur nos routes comme boucher des trous, refaire notre marquage au sol, créer des caniveaux... Hélas, le programme triennal, dotations du département, qui permet aux communes de bénéficier de subventions pour la voirie et réseaux divers [V.R.D] est gelé en cette année 2024. Le département est déficitaire et se doit de faire des choix qui ont des conséquences directes sur les dépenses des communes. Pleinement conscients des besoins, nous réserverons l'année 2025 à l'entièreté de ce programme, d'ici là nous comblerons les trous avec de la grave calcaire et/ou enrobé pour votre confort de circulation. Dans ce numéro vous lirez nos investissements et décisions budgétaires. C'est l'époque de compter les sous comme de solliciter les subventions. Ne tardons pas pour vous annoncer que cette année encore votre taxe foncière n'augmentera pas en ce qui concerne la part communale.

Notre nouveau P.L.U a été approuvé à l'unanimité. Le rapport du commissaire enquêteur est consultable en mairie ainsi que sur le site. N'hésitez pas à interroger votre mairie si vous avez des projets de travaux.

N'oubliez pas nos rendez-vous, qu'ils soient civiques ou culturels !

Corinne Rostan



Notre école se refait une petite beauté

Cette année, l'équipe municipale a voté à l'unanimité les travaux suivants :

- L'installation d'un VPI* dans la classe maternelle. Les deux autres classes sont équipées depuis l'année dernière.

*Un vidéoprojecteur interactif (VPI) est un outil de présentation innovant qui combine les fonctionnalités d'un projecteur traditionnel avec celles d'un écran interactif. Les utilisateurs peuvent



interagir avec ce qui est affiché : déplacer la Terre et zoomer sur un élément dans Google Earth, dessiner et faire des calculs dans un logiciel de mathématiques, couper et créer des phrases pour créer un poème dans un logiciel de français ...



- Un rafraichissement des murs par de nouvelles peintures sera réalisé dans les classes maternelle et élémentaire (de la cour).





- Le Local de rangement du matériel de motricité (école et service périscolaire) sera isolé, complètement fermé et aménagé pour protéger et faciliter le rangement du matériel.

- Du matériel de motricité (cordes à sauter, ballons, cerceaux....) pour tous les âges, qu'ils soient pour l'école ou le service périscolaire viendra remplacer tous les jeux cassés et/ou usés.



L'association SAPERE est née de la conviction que l'éducation au goût favorise la santé.

Éveiller des jeunes enfants à la connaissance et au plaisir d'une alimentation variée et équilibrée, c'est leur assurer les bases d'un équilibre alimentaire durable. Pour cela, SAPERE a choisi d'intervenir dans le cadre scolaire et périscolaire.

Bientôt dans notre école, l'association proposera à nos élèves un parcours *Déguster avec ses 5 sens*

>>interactions entre *goût* et *odorat*, en abordant les notions de saveurs, d'odeurs et d'arômes.

>>le rôle de la vue dans les choix alimentaires et dans l'acte de manger. Il montrera également la relation intime entre le sens de la *vue* et le sens du *toucher*.

>>*l'ouïe* permet d'analyser un aliment. Il vous montrera comment le corps peut être perturbé par le bruit environnant ainsi que par d'autres signaux.



Papere
Les classes
du goût

Le budget 2024

Les impôts n'augmenteront pas cette année encore à Mittainville. La CART - Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires - a fait également voter [à l'unanimité] le maintien de ses taxes. Cela peut sembler être une bonne nouvelle mais c'est sans compter sur les baisses des dotations de l'État et la baisse de nos DMTO* de 30%.

Elles se traduisent également par le juste effort qui est demandé aux communes par le Département de ne pas solliciter, au titre de l'année 2024, le programme triennal VRD - Voiries Réseaux Divers, subventions

qui nous permettent de programmer des travaux conséquents sur nos routes. Il faudra attendre 2025 ! La recherche de subventions et leur obtention nous ont permis néanmoins d'investir dans du matériel pour l'école, de diminuer la charge financière des études nécessaires à l'installation des futurs travaux pour notre église, et nous assurent les investissements 2024 utiles à la bonne gestion de notre commune.

Les investissements (hors charges courantes) votés au budget 2024 :



COMMUNE

Taxe Foncier Bâti =
22,23%
(dont 11,58% part du
département)

Taxe Foncier non bâti =
61,67%

Taxe d'Habitation
Résidence Secondaire =
7,54%

Dépenses de Fonctionnement :

Révision/réparation bornes incendie Travaux
élagage et broyage Matériel de voirie (enrobé,
grave calcaire...) Fournitures scolaires et
administratives Transports école Piscine et sorties
Service instructeur urbanisme Portes caveaux
provisoires neuves Travaux classes + local préau
Rond point place mairie

Dépenses d'Investissement :

Armoire ignifugée Vidéo Projecteur classe maternelle
3 cases colombarium Défibrillateurs (hameaux)
Nouveau plan Mittainville Frigidaire congélateur
cantine Détecteurs fumée mobiliers
(radiateur, outillage...)

...
Il est important de dire également que, comme chaque année, la commune dégage un excédent de fonctionnement, ce qui témoigne d'une gestion prudente et mesurée. En 2024, il s'élève à 170 180€. Cet autofinancement va servir à entretenir nos bâtiments, renouveler du mobilier usé, commander grave et enrobé nécessaire à l'entretien de nos chemins et routes. C'est donc en conséquence que nous avons délibéré sur les investissements 2024, lors du vote du Budget Primitif, le 09 avril 2024, que vous trouverez ci-après illustré.

*Que veut dire DMTO ?

Ce sont les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO). Ils représentent les taxes que les collectivités locales et que l'Etat imposent lors de la vente d'un bien immobilier quel qu'il soit. Ils font partie intégrante des fameux frais de notaire dont doit s'acquitter tout acheteur au moment de la transaction.

Et le FPIC, qu'est ce que c'est ?

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, sa création vise à réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face. Pour la sixième année consécutive, le FPIC est alimenté par des prélèvements à hauteur d'un milliard d'euros sur les ressources des territoires les mieux dotés en recettes fiscales, ces sommes étant ensuite reversées au profit des communes et des intercommunalités dont les ressources sont les moins élevées et les charges les plus importantes.

Il complète les mécanismes de péréquation mis en œuvre par l'Etat dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement.

Pour Mittainville, il représente 25 000€, que l'État redistribue à d'autres communes.

Pour les dépenses d'investissement, la commune recherche les possibles aides/subventions. Elle va notamment solliciter la CART via le fond de concours dédié aux investissements des communes, la D.E.T.R - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, le Département et la Région.

...

DÉPENSES

- Charges à caractère général (eau, électricité, combustibles, bâtiments, fournitures...) = 267 012€
- Charges de personnel = 236 750€
- FPIC = 25 000€
- Autres charges courantes Indemnités élus, (SIEED, service incendie, formation, sacpa...) = 75 837€
- autres charges = 10 750€

- Emprunt = 24 000€
- Immobilisation = 5 000€
- Investissements (église, cimetière, système incendie, matériel outillage, informatique, mobilier école...) = 384 393€

SECTION
DE FONCTIONNEMENT
= 617 349€

SECTION
D'INVESTISSEMENT
= 413 393€

- Excédent = 170 180€
- Impôts et taxes = 324 774€
- Dotation État = 26 275€
- DMTO = 51 069€
- FCTVA = 2 400€
- Produits des services = 38 870€

- solde d'exécution reporté = 384 393€
- Virement section = 6000€
- FCTVA = 7 000€
- Subventions = 11 000€
- TAM = 5 000€

RECETTES

Les compteurs d'eau Veolia.. ...bientôt tous remplacés



Pour rappel les compteurs d'eau de toutes les habitations de Mittainville vont être progressivement changés par Veolia. Il s'agit de la nouvelle génération de compteurs connectés, permettant de mesurer vos consommations à distance.

Pourquoi ?

Cela permettra de relever les consommations d'eau par radio relève, Les techniciens n'auront plus à lire l'index sur les compteurs , ils devront juste passer en voiture à côté pour relever les consommations.

Que dois-je faire ?

Rien si votre compteur est accessible sur le domaine public.
Sinon un technicien vous contactera afin de prévoir un rendez-vous chez vous.
Veillez à faciliter le travail du technicien en dégageant l'accès au compteur.

Combien ça coûte ?

Rien, cette modernisation a été négociée par le **Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de la Forêt de Rambouillet - SIAEP**

Dernière chose **IMPORTANTE** :

Pensez à relever l'index de votre compteur avant le changement afin de le vérifier sur votre prochaine facture.

Le PNR ne s'agrandira pas

Le 19 octobre 2023, suite à la visite de Madame Anne Cabrit, Présidente du Parc Naturel Régional de la Vallée de Chevreuse, s'est posée la question de l'entrée de Mittainville dans ce Parc. Finalement le PNR ne s'agrandira pas, 63 élus sur 78 ayant voté contre l'élargissement du Parc aux 26 communes candidates afin de rester à périmètre constant (55 communes) jusqu'en 2041.

Le PNR subit une baisse de ses revenus de 20%, aussi Madame Cabrit et ses élus préfèrent conforter l'existant et mieux intégrer les communes entrées en 2011 pour développer le sentiment d'appartenance au Parc. Les axes de travail seront les actions sur l'adaptation aux changements climatiques (géothermies, méthanisation), l'éducation des enfants à l'environnement, la culture et l'alimentation ainsi que la possibilité pour les personnes à mobilité réduite d'avoir accès aux sites forestiers.

Elections Européennes

Le **9 juin prochain**, les Françaises et les Français sont appelés à voter pour les représentants français au Parlement européen.

Le bureau de vote, salle Fernand Château, sera ouvert de 8 heures à 20 heures.

Les députés européens sont élus au suffrage universel direct **à un tour**. Ils sont élus pour 5 ans, le dernier scrutin a eu lieu en 2019.

En 2024, le nombre de députés européens sera de 720 représentants 27 pays de l'Union européenne.

Le vote sera simultané dans tous les pays de l'Union le 9 juin 2024 sauf pour les français vivant sur le continent américain et les Caraïbes qui voteront le 8 juin 2024.

Les députés élus siégeront à Strasbourg.

Un peu d'histoire...

En 1951, 6 pays (l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les pays bas) ont fondé la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Le traité est signé à Paris le 18 avril 1951 par les six états. En 1958 la CECA devient la Communauté économique européenne (CEE) qui sera rebaptisée Union européenne (UE) en 1993.

Le principe fondateur de l'UE est l'État de droit. Cela signifie que toute action entreprise par l'UE découle des traités qui ont été approuvés librement et démocratiquement par tous les états membres.

Le but de la création de l'UE est de promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale entre les pays de l'UE, établir une union économique et monétaire avec depuis 2000 la monnaie unique l'euro.

20 pays de l'UE ont remplacé leur monnaie nationale par la monnaie unique. Seuls la Bulgarie, le Danemark, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Suède et la Tchéquie n'utilisent pas l'euro.

L'Union européenne était composée de 28 états membres, au terme de huit élargissements :

- En 1973, adhésion de trois nouveaux pays : Royaume Uni, Irlande et Danemark



...

- En 1981, adhésion de la Grèce
- En 1986, adhésion de l'Espagne et du Portugal
- En 1995, adhésion de la Suède, de la Finlande et de l'Autriche
- En 2004, adhésion de l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République Tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, la Hongrie, Chypre, et Malte.
- En 2007, adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie
- En 2013, adhésion de la Croatie

Elle est passée de 28 à 27 membres, à la suite du référendum du 23 juin 2016 en faveur du Brexit, qui a entériné le départ du Royaume Uni le 31 janvier 2020.

L'Union Européenne possède 24 langues officielles.

Trois capitales européennes symbolisent l'Union Européenne

Bruxelles, capitale exécutive

Bruxelles est désignée comme capitale de l'Union européenne puisque c'est dans cette ville que siège la Commission européenne qui assure le pouvoir exécutif.

Strasbourg, capitale parlementaire

La capitale alsacienne est officiellement le siège du parlement européen chargé de voter les lois de l'Union européenne. Douze sessions plénières annuelles réunissent l'ensemble des eurodéputés issus de tous les états membres.

Luxembourg, capitale judiciaire

La Cour de Justice de l'Union Européenne a son siège à Luxembourg depuis sa création en 1952.



...

Trois institutions fournissent à l'Union Européenne des orientations politiques et jouent des rôles différents dans le processus législatif :

- Le Parlement européen (Bruxelles, Strasbourg, Luxembourg)
- Le Conseil européen (Bruxelles)
- Le Conseil de l'Union européenne (Bruxelles, Luxembourg)

La grande majorité des lois européennes sont adoptées conjointement par le Parlement européen et le Conseil. Cette codécision a été introduite par le Traité de Maastricht en 1992 et étendue et aménagée par le Traité d'Amsterdam en 1999.

La plupart des actes législatifs européens sont adoptés selon la procédure législative ordinaire à laquelle le Parlement européen (élu au suffrage universel direct) et le Conseil de l'UE (composé de représentants des 27 pays membres) participent sur un pied d'égalité.

Les lois votées sont applicables dans tous les pays de l'UE. Elles prédominent sur les lois des pays membres.

Le drapeau européen est constitué d'un cercle de douze étoiles dorées sur fond bleu. Les étoiles symbolisent les idéaux d'unité, de solidarité et d'harmonie entre les peuples. Le nombre d'étoiles n'est pas lié au nombre d'états membres.



Composition des groupes politiques de l'Union Européenne lors du dernier scrutin en 2019



Remerciements

La commune remercie le Département, en la personne du Président Monsieur Bédier, pour le don de voiture qui permettra aux agents et élus de se déplacer dans leurs fonctions, formations, réunions ... Cette nouvelle C3 roule désormais aux couleurs du blason de Mittainville.



La vignette auto

Depuis le 1^{er} avril 2024, les automobilistes et les deux-roues motorisés ne sont plus obligés d'apposer la vignette de l'assurance sur leur véhicule, ni de détenir la carte verte de l'assurance dans leur véhicule.

Il reste toujours obligatoire et indispensable d'assurer son véhicule.

Désormais, les assureurs renseignent un fichier appelé « fichier des véhicules assurés » consultable par les forces de l'ordre. Lors d'un contrôle routier, il n'est donc plus nécessaire de présenter les papiers de l'assurance ; les forces de l'ordre vérifieront, avec le numéro d'immatriculation, dans ce fichier, si le conducteur est effectivement assuré. Le fichier des véhicules assurés est consultable par les titulaires d'un contrat d'assurance.

La peine encourue pour le défaut d'assurance est une amende forfaitaire de 750 € à laquelle peuvent s'ajouter des peines complémentaires comme la suspension ou annulation du permis de conduire avec interdiction de le repasser, l'immobilisation du véhicule etc...

Commémoration du 8 mai 1945

MESSAGE de Monsieur Sébastien LECORNU, ministre des Armées et de Madame Patricia MIRALLES, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire à l'occasion du 8 mai 2024

Il y a 79 ans, à Berlin, La France surmontait « l'étrange défaite » de mai 1940 et l'esprit de collaboration. Le 8 mai 1945, l'Allemagne nazie capitulait, le fracas des armes se taisait en Europe.

Ce jour-là, il faisait chaud sur la France comme dans le cœur des français lorsqu'ils ont appris la nouvelle : « La guerre est gagnée ! Voici la victoire ! ». Ces quelques mots, prononcés par la voix du Général De Gaulle, qui depuis le 18 juin 1940 avait poursuivi le combat, ont résonné dans le pays, et bien au-delà.

La délivrance est là. Et, en même temps que les larmes de joie, la douleur fait briller les yeux des Françaises et des Français.

Car la Victoire, si heureuse soit-elle, n'efface ni la guerre qui a eu lieu, ni ces ravages et ni ses morts. Des ruines de Rennes et de Saint-Lô aux plages de Normandie et de Provence, d'Oradour-sur-Glane aux monuments aux morts sur lesquels on gravera bientôt des noms nouveaux : c'est dans un silence de mort que résonnent les premiers cris de la Libération. Dans le silence des murs d'Izieu et de celui de toutes les maisons dont les habitants furent assassinés.

Le 8 mai 1945, dans un élan collectif, chacun pleure les morts et salue ceux qui ont combattu. 79 ans après, réunis devant nos monuments aux morts, nous leur rendons un dernier hommage.

Nous nous souvenons de ceux de 40 et de leurs efforts héroïques, à Montcornet, à Saumur, à Narvik ou dans les Alpes.

Nous nous souvenons des combattants des Forces Françaises Libres, venant de France, d'Afrique, des outre-mer et d'ailleurs. Ils étaient soldats, légionnaires, aviateurs, tirailleurs, marsouins ou marins. Ils sont arrivés sur les plages de Normandie et de Provence après les glorieux combats de Bir-Hakeim, de Koufra, dans les sables des déserts d'Afrique et du Levant, à Monte Cassino. Ils débarquaient en France, guidés par la liberté, qu'ils aimaient plus que leur propre vie.

Ils se sont battus et n'ont jamais plié.

Nous nous souvenons du soutien décisif de nos alliés d'alors, de ces combattants partis à l'assaut de l'ennemi côte à côte avec les Français libres, de ces millions d'hommes et de femmes qui se sont unis pour hâter la Victoire.

Nous nous souvenons également de toutes les victimes civiles qui payèrent un immense tribut. Elles trouvèrent la mort dans les exactions de l'occupant ou les bombardements de l'invasion ou de la Libération.

Nous nous souvenons des victimes de la déportation politique et raciale, dans les camps de concentration et dans les camps de la mort. Nous nous souvenons des juifs, tsiganes, homosexuels, handicapés physiques ou mentaux, haïs et assassinés simplement parce qu'un jour ils étaient nés.

Nous nous souvenons aussi de ces Français et des ces Françaises d'Alsace ou de Moselle, enrôlés malgré eux dans l'armée de l'occupant, sous un drapeau qui n'était pas le leur.

Il y a 79 ans, la France et l'Europe, avaient perdu leur innocence. Et c'est avec le conscience grave du passé que chacun se mit à imaginer les jours heureux. Avant même la fin de la guerre, de nouveaux défis se faisaient jour. De nouvelles ambitions aussi.

Une ambition politique partagée par toutes les forces qui avaient contribué à la Libération et qui, rassemblées autour du Général De Gaulle, avaient formé un gouvernement provisoire. L'ambition de l'établissement de la démocratie la plus large, car les peuples avaient compris, par les armes et par le sang versé, que le nationalisme est un fusil chargé. Tous pressentaient déjà que la construction européenne serait nécessaire au salut de l'Europe.

Une ambition sociale, celle de la sécurité sociale, du droit du travail, de la sécurité de l'emploi. Celle qui a donné à tous les enfants la possibilité de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture, pour que soit ainsi promue une élite non de naissance mais de mérite.

Une ambition économique qui, ne se limitant pas à la reconstruction, a offert à notre pays les moyens de son indépendance et de sa prospérité.

De la guerre, du 8 mai 1945, nous avons conservé une mémoire. Celle-ci s'est nourrie de l'histoire des combats de la France Libre et de la Résistance comme de celle de la déportation et de la collaboration. Cette mémoire est notre héritage autant qu'une leçon.

Depuis 79 ans, nous ne l'avons pas oublié. Pour toujours, elle nous anime.

Vive la République !

Vive la France !



Chèque énergie 2024 : une aide pour vos factures énergies



Ce dispositif a pour objectif d'aider les ménages, aux revenus modestes, à régler tout ou partie leurs dépenses d'énergie (factures de chauffage - gaz, fioul, électricité...- ou travaux de rénovation énergétique).

Le chèque énergie, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une aide au paiement des factures d'énergie du logement. Il est attribué sous conditions de ressources et prend la forme d'un chèque nominatif.

Comment l'obtenir ?

La campagne des chèques énergie 2024 est ouverte. Vous n'avez aucune démarche à effectuer. Si vous êtes éligible, vous recevrez automatiquement votre chèque énergie, à votre nom, par courrier chez vous (il vous est envoyé à la dernière adresse que vous avez indiquée à l'administration fiscale). Ils ont été envoyés aux bénéficiaires par courrier, à leur domicile courant du mois d'avril.

Comment l'utiliser ?

Il suffit de l'envoyer par courrier à votre fournisseur d'énergie. Vous pouvez également réaliser la procédure sur internet (chequeenergie.gouv.fr). Si vous avez déjà rattaché votre chèque énergie 2023 à votre fournisseur, il lui sera automatique envoyé et déduit de votre prochaine facture.

Etes-vous éligible ?

Avec votre numéro fiscal, vous pouvez tester votre éligibilité sur le site chequeenergie.gouv.fr



ATTENTION :

En raison d'une recrudescence des appels frauduleux, SOYEZ VIGILANTS si vous recevez un appel téléphonique : L'Assistance Utilisateurs ne vous contactera jamais pour vous demander vos coordonnées bancaires.

Conseils énergie gratuits sur Rendez-vous

CONSEILS GRATUITS AUX PARTICULIERS lors d'une permanence en mairie de Mittainville **le samedi 29 juin 2024 de 9h à 12h** :

- >>Conseils sur les bonnes pratiques à adopter afin de réduire la consommation d'énergie
- >> Informations sur les aides financières potentielles
- >>Réflexion en amont des projets de rénovation et de construction
- >> Solutions concrètes en matière d'isolation, de chauffage et d'énergies renouvelables
- >> Prêt d'une caméra thermique et de kits de mesure (caution demandée).

SUR RDV UNIQUEMENT 01 83 75 06 05 conseil.energie@rt78.fr



Balade MOTO - Le Parc Régional du Gâtinais

Après le succès des deux premières éditions, notre motard Mittainvillois propose une nouvelle sortie moto un dimanche de printemps entre début avril et mi-juin 2024 (la date sera déterminée avec les intéressés-ées). Au programme, balade dans le Parc Régional du Gâtinais. Nous passerons par la forêt de Dourdan pour rejoindre la région d'Etampes où nous ferons une petite pause-café. Nous nous dirigerons ensuite vers Milly-la-Forêt en passant par Boissy-le-Cutté et Boutigny-sur-Essonne. Puis, en traversant une partie de la forêt de Fontainebleau, nous arriverons à Barbizon, le village des peintres, pour une petite balade à pied avant le déjeuner. (Arrivée prévue vers 12h30 - 13h. Repas simple et correct pour ne pas y passer trop de temps). Retour par Courances, la Ferté-Alais, Chamarande et son château puis Saint-Chéron, Rochefort-en-Yvelines et Poigny-la-Forêt pour une arrivée à Mittainville vers 17h00 - 17h30.

Environ 200 - 220 Km pour un temps de roulage total d'environ 4h30 - 5h00. Départ à 10h de la mairie. Nombre de motos max : 8 motos.

Pour les motards-es intéressés-ées, envoyez un mail d'inscription à echomittainville@gmail.com en précisant vos nom, prénom, e-mail, téléphone, solo ou duo.

Inscrivez-vous vite car le nombre de places est limité.



Les fossés

Qu'est-ce qu'un fossé ?

Le terme fossé désigne une excavation artificielle creusée pour recevoir ou évacuer de l'eau. La plupart des fossés artificiels sont créés par l'homme pour drainer des zones de culture, collecter l'eau de pluie et l'évacuer ou la stocker à des fins d'irrigation par exemple.

Qui entretient les fossés ?

Il appartient au propriétaire du terrain d'entretenir le fossé sur l'emprise de sa propriété, de permettre l'écoulement des eaux provenant des parcelles supérieures sans les empêcher et sans affecter celles qui sont en contrebas (Code civil, articles 640 et 641). L'entretien des fossés, considérés comme des ouvrages artificiels, n'est soumis ni à Déclaration ni à Autorisation au titre de la Loi sur l'eau mais ne doit pas affecter leur dimensionnement établi lors de leur création par déclaration ou autorisation (rubrique 3.3.2.0, Loi sur l'eau). La création, le recalibrage et le remblaiement des fossés peuvent être soumis à Déclaration ou à Autorisation au titre de la Loi sur l'eau conformément à l'article L214-1 du Code de l'environnement. Si l'absence d'entretien, engendre un risque pour la sécurité ou la salubrité publique, le maire, dans ses pouvoirs de police, peut y faire exécuter des travaux d'office (article L.2212-2 Code Général des Collectivités Territoriales) et facturer les travaux au propriétaire du fossé. Le fait de détruire totalement ou partiellement des conduites d'eau ou fossés évacuateurs ou d'apporter volontairement tout obstacle au libre écoulement des eaux est puni d'une amende de 5^e classe (Code de l'environnement, article R.216-13).

Pourquoi entretenir les fossés ?

Les fossés remplissent des fonctions d'intérêt privé (drainage) et d'intérêt général (décantation/épuration des eaux). Lorsqu'ils sont mal entretenus ils peuvent provoquer des dysfonctionnements en aval, accélérer les écoulements ou entraîner des inondations.



Objectifs :

- Maintenir leurs fonctions : évacuer les eaux de ruissellement et de drainage, délimiter des parcelles, stockage de l'eau, épandage des crues, décantation, épuration.
- Maintenir les connexions entre les différents canaux et milieux aquatiques.

Comment entretenir les fossés ?

⚠ L'entretien doit être réalisé dans un esprit de préservation de la qualité de l'eau notamment en respectant les réglementations MES (matières en suspension), DCO (demande chimique en oxygène), DBO5 (demande biochimique en oxygène), Ngl (azote), Pt (phosphate), Zn (zinc), Pb (plomb), Hydrocarbure et pesticides.

Quelques conseils :

- Interventions pluriannuelles par tronçons pour ménager la faune et la flore et leur permettre de recoloniser le milieu, de préférence de mi-juillet à fin mars, en dehors des cycles de reproduction de la plupart des espèces animales et végétales.
- Maintenir en herbe les berges du fossé afin de les stabiliser car l'absence de végétation entraîne l'érosion. La terre se redépose en aval et crée des atterrissements qui peuvent à terme obstruer les exutoires de drains.
- Limiter l'afflux de terre dans les eaux en créant des mares tampons ou des zones humides artificielles.
- Eviter le piétinement du fossé par les troupeaux.
- Faucarder les herbes aquatiques sur une bande médiane au milieu du fossé plutôt que sur l'intégralité de la largeur de celui-ci.
- Enlever les embâcles, tels que les branches d'arbre ou les atterrissements localisés et qui pourraient gêner l'écoulement des eaux.
- Exporter les résidus de fauche pour éviter qu'ils ne créent des embâcles en contre-bas.

Cas du curage :

- Eviter le « curage à blanc », c'est-à-dire le reprofilage des berges et le décapage des végétaux et de la couche superficielle du sol.
- Ne pas surcreuser (respecter largeur et profondeur initiale) pour ne pas entraîner l'accélération des écoulements à l'aval.
- Réensemencer la couche superficielle du fond en ré-étalant les premiers centimètres de vase. Privilégier l'enlèvement à sec, moins dommageable pour les talus et berges.

A EVITER	INTERDIT
<ul style="list-style-type: none">- Rectifier ou recalibrer le fossé lors du curage (pas de surcreusement par rapport au fond initial)- Curer à blanc le fossé ou décaper la couche superficielle avril et juillet	<ul style="list-style-type: none">- Emploi de produits chimiques désherbants, fongicides ou encore des insecticides à proximité des fossés



Nos amis les Hérissons

Les hérissons d'Europe de nos jardins, inoffensifs, attachants, et très utiles au potager sont **actuellement en voie de disparition**, -70% en 20 ans! Avec de petits gestes, chaque jardin compte pour aider ces animaux insectivores, qui nous le rendent bien, d'ailleurs c'est officiellement une espèce protégée!



Accueillir les hérissons dans son jardin:

Quelques astuces pour leur proposer un lieu d'habitat adapté : faire des passages dans les grillages (min 12x12cm environ, les hérissons se coincent dedans, les jardins clos créent de la consanguinité, ce qui favorise les maladies, et les entraînent sur les routes pour trouver de la nourriture) / laisser une bande sans tonte ou une haie, faire du compost / laisser une coupelle d'eau fraîche toute l'année à changer régulièrement, proposer des croquettes pour chats au poulet (pas au poisson) + fruits à l'automne - hiver - printemps, car ils manquent de nourriture, à cause de la raréfaction des insectes (attention surtout pas de pain ni de lait ni de noix entières svp). **Attention aux pièges mortels** : débroussailleuse, tondeuse (surtout automatique de nuit), tas de feuilles brûlés, déplacés à la fourche, chiens qui attaquent, pesticides, anti-limaces (même bio, même à la bière, les mamans ivres ne trouvent plus le nid.!), regards, piscines (mettre une petite rampe anti-noyade), et évidemment les voitures sont des pièges mortels pour nos amis, ouvrons les yeux et aménageons ces espaces (plus de précisions sur les sites internet des associations ci-dessous).

Gestes d'urgence:

Si vous trouvez un hérisson avec des œufs de mouche (petits grains beiges)/ affaibli, blessé avec un bruit respiratoire fort/ des déjections vertes ou liquides / plus petit qu'une mangue en hiver / petits abandonnés (ne pas toucher de bébé sans gants ni les déplacer) ce sont des urgences vitales, **il faut contacter rapidement une association**, et le mettre en sécurité en attendant leurs conseils:

>Le mettre dans une boîte, le poser sur une bouteille d'eau chaude enroulée d'un tissu, lui-même enroulé d'un tissu (sauf la tête), dans un endroit calme et fermé (risque de se cacher pour s'enfuir). Toujours porter des gants, se laver les mains, et pas de risques s'il y a des puces, elles ne restent pas sur les animaux domestiques ni humains.

>Si œufs de mouche c'est une urgence absolue: les enlever avec une pince à épiler ou une brosse-à-mascara sèche (surtout pas d'eau) AVANT de le mettre contre une bouteille d'eau chaude (la chaleur fait éclore les œufs). Un grand merci pour eux!!!

Contacts associations:

Les associations spécialisées sont très actives sur internet et facebook, leurs pages sont pleines d'informations. Ce sont des bénévoles passionnés et dévoués, débordés, qui ont besoin de notre aide grâce à nos jardins car il s'agit de la meilleure PREVENTION. Ils proposent aussi des plans très simples de CABANES et RESTAURANTS à croquettes, pour ne pas attirer les chats des voisins. Pique'Epique (78/Chevreuse) : 06 84 07 34 62 (sms ou what's app) Alliance Hérisson (91): message privé sur facebook Les Ptits Kipik (91) : message privé sur facebook, ou 07 81 09 05 10.



Piéger les frelons asiatiques

En ce début de printemps, les frelons asiatiques commencent à sortir de leur hibernation. Et ces insectes nuisibles qui figurent sur la liste européenne des espèces exotiques envahissantes, sont de plus en plus nombreux dans le Grand Paris, depuis Leur apparition dans la région en 2012. Dans les Yvelines en 2014, 2 nids ont été recensés, en 2023 ce sont 8722 nids qui ont été traités.



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)



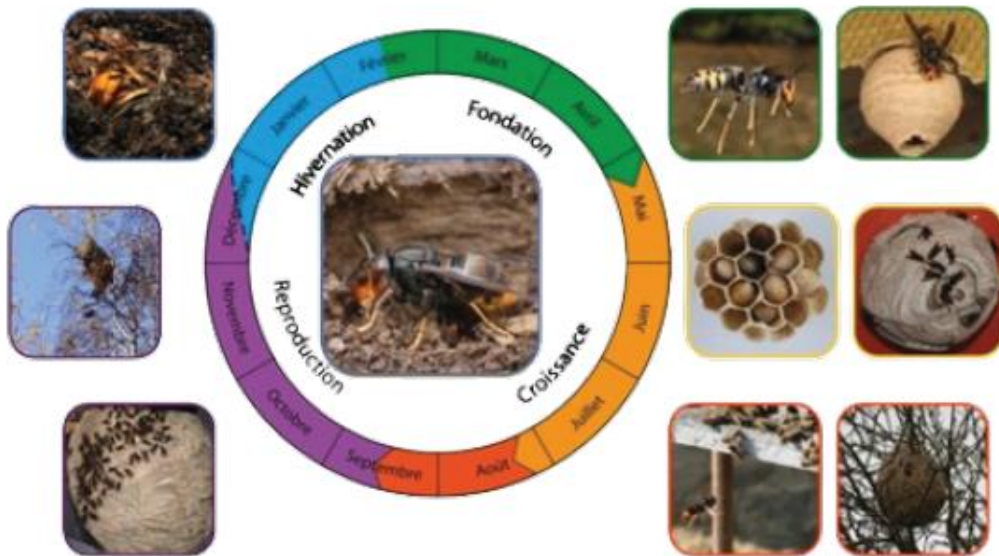
Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)

Les objectifs :

- **Protection des ruchers** : diminuer la pression de prédation des frelons asiatiques sur les colonies d'abeilles, qui provoque des pertes importantes pour les apiculteurs et a un impact sur les productions végétales.
- **Protection des populations** : améliorer la sécurité du public, des apiculteurs et certaines professions impactées.
- **Protection de la biodiversité** : le frelon asiatique est une espèce exotique envahissante.

⚠ **Toute intervention doit être effectuée par des spécialistes. Un nid de frelons asiatiques pouvant contenir jusqu'à 2 000 individus.**

Le cycle biologique du frelon asiatique à pattes jaunes en France



Source : Rome et al., 2013 JNGTV et Rome et al., 2015 JAE

Le cycle biologique des frelons asiatiques est annuel ; seules les femelles fondatrices de la nouvelle génération survivent à l'hiver. Elles se mettent en hivernage dans des endroits abrités et émergent au printemps pour fonder de nouvelles colonies.

A la fin de l'automne, des femelles fécondées entrent en hibernation, les mâles et les ouvrières meurent. Début mars, les femelles fondatrices (reines) qui ont survécu, sortent et construisent un petit nid pour commencer à pondre. Elles recherchent du sucre et des protéines pour nourrir leurs larves. Au début, elles nourrissent seules leurs larves jusqu'à ce que les premières ouvrières naissent et les remplacent à la quête de nourriture. Dès lors, la reine ne sort plus et se consacre à la ponte. Capturer les reines fondatrices au printemps est un des moyens pour lutter contre la prolifération des frelons asiatiques. Quand les ouvrières se sont développées, début mai, elles commencent la construction d'un énorme nid, souvent très haut dans les arbres. Un buisson, un bâtiment peuvent aussi être choisis. À partir d'août et septembre, elles peuvent pondre jusqu'à 150 œufs par jour dont des sexués, mâle et femelle. Un nid produira au moins 500 futures fondatrices et autant de mâles.



>> Le piégeage de Printemps :

La période propice à la pose de pièges se situe de février à mai, lorsque les femelles fondatrices recherchent du sucre pour nourrir leurs larves, et quand les températures atteignent des valeurs supérieures à 12°. Les pièges doivent être les plus sélectifs possibles. Dans le cadre du plan national frelon (PNF), les pièges utilisés doivent être des pièges référencés, qui sont des pièges à sélection physique de type nasses, équipés de cônes d'entrée, avec une séparation entre l'appât et la partie de capture afin de retenir les fondatrices et ouvrières en laissant échapper un maximum d'espèces non-cibles.

>> Le piégeage d'Automne :

Il se fait de août à la fin novembre sur les ruchers ayant une forte pression de prédation. Les pièges et les appâts sont les mêmes que pour le piégeage de Printemps.

>> Appâts sucrés à privilégier :

- Cocktail sucré = 1/3 bière + 1/3 de vin rouge + 1/3 sirop de fruits rouges (ou sirop de nourrissage) et ajouter du jus de fonte de cires!

ou

- 2l eau + 1 kg sucre + 30g de levure de boulanger (fermentation pendant 3 jours), puis ½ l de vin rouge => le vin rouge étant un répulsif pour les abeilles)

ou

- jus de pomme.

...

>> **Modèles de pièges :**

ATTENTION : Les pièges de type « bouteille » ou « cloche » ou « bocaux » sont interdits dans le cadre du plan frelon : leur sélectivité est très mauvaise même avec des adaptations, et leur impact sur le reste de l'entomofaune est trop important.



Piège Japonais



Piège nasse à grilles Néoppi jaunes



Piège Coréen à ailes

Une massothérapeute à Mittainville

Massothérapeute à Paris 15, en cabinet à domicile, ancienne assistante de vie durant 6 ans, pour personnes âgées & handicapées. Alexandra partage sa résidence entre Paris et Mittainville depuis presque 10 ans.

Pensez au massage bien-être 1h pour retrouver de l'énergie ou lâcher prise. L'hiver à domicile, aux beaux jours en extérieur dans le jardin, en bon cadeau (Noël, anniv., fête des mères...). Alexandra Marin • Résalib massotherapeute • 06 59 13 97 64 • alexandramarin785@gmail.com

La FICIF vous invite à la

Fête de la nature



GRATUIT

Samedi 25 mai

Balade nature sur le
sentier pédagogique



À partir de 10h00
(17h00 - dernier départ)

Lieu : Chemin des Crécelles,
78125 Mittainville



Programme : balade en autonomie sur le sentier / livret
pédagogique à remplir / chasse au trésor

Durée de la visite = environ 2h

Places limitées - Réservation obligatoire à
l'adresse suivante : manon.zago@ficif.com





A Mittainville

samedi 1^{ier} juin à 18h30

Lecture musicale théâtralisée

Lui, Orphée

Précédé de Jouons sur les mots



Avec Baptiste Coelho et Clara Saubiez, comédiens

Au théorbe, Nicolas Arzimanoglou-Mas

Textes écrits par Bruno Rigotard

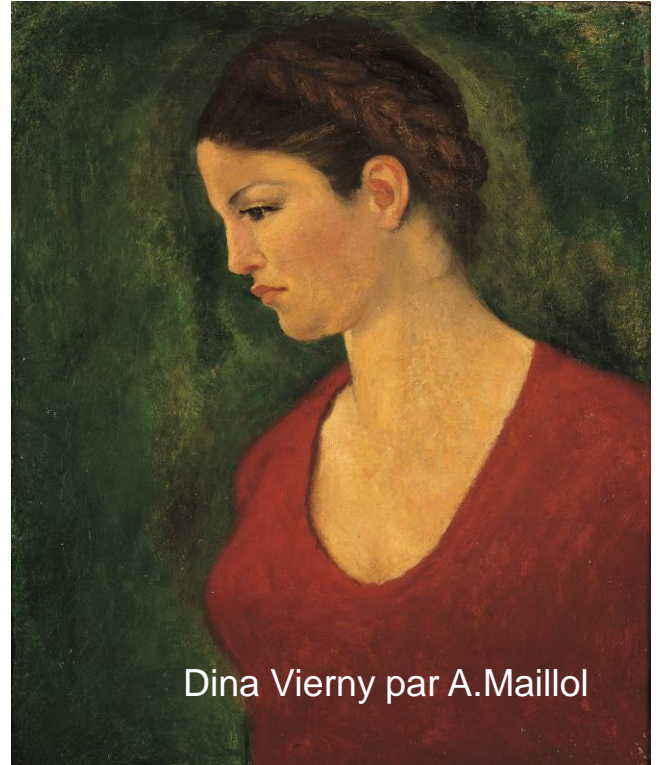
SALLE DES FÊTES FERNAND CHÂTEAU

ou en plein air si le temps le permet...

Entrée libre, participation au chapeau. Durée : environ une heure.

Saga de la femme à la robe rouge (4)...

Pour ce 4e épisode de la Saga de la femme à la robe rouge, nous allons vous parler de la passion de Dina Vierny pour l'Attelage qui la conduisit au cinéma. Nous nous rappelons que Dina était une grande collectionneuse. C'est à l'époque du changement de l'ancien franc au nouveau franc et lors d'une balade chez un ferrailleur qu'elle a rencontré sa première voiture attelée. Le quiproquo sur le montant, lui a permis de faire une jolie négociation avec le ferrailleur et c'est ainsi que Dina est rentrée à Mittainville avec son premier coupé attaché derrière la Jeep. Ce fut le coupé de ses rêves qu'elle choya et pour lequel elle a dû acheter un cheval et un âne. L'âne était attelé à une petite voiture mais Dina et lui se sont beaucoup chamaillés avant de devenir grands amis. « On ne saura jamais qui était le plus entêté des deux 😊 », nous confie son fils Olivier. Avec ce premier achat Dina se rendit compte qu'il n'y avait pas que dans Balzac que l'on pouvait acheter des voitures. C'est à Rambouillet qu'elle trouva 2 autres voitures à des prix dérisoires puisqu'il faut se rappeler qu'à l'époque ces voitures encombraient les fermes et les châteaux et généralement se retrouvaient brûlées. C'est d'ailleurs dans un champ qu'elle vit brûler un



magnifique coupé parisien. S'étant penchée sur le sort de ces voitures anciennes Dina continua ses acquisitions : carrosses, breaks de chasse, coupés d'Orsay, mail-coachs ... Pour Dina c'était un infini luxe de pouvoir collectionner ces voitures qui lui ont fait découvrir un amour immodéré pour le cheval. C'est ainsi qu'elle créa ses écuries et un manège pour travailler avec ses chevaux. Pendant 10 ans, Dina a participé à des compétitions internationales d'attelage dans beaucoup de pays dont la France où elle a contribué à relancer l'attelage. C'est ainsi qu'elle et son équipe sont devenus Champions de France de cette discipline : l'attelage à quatre.

La suite au prochain épisode





22 ET 23 JUIN 2024

**Une olympiade sportive et festive
au cœur du territoire**

Basket, fléchettes, frisbee, pétanque, tennis de table,
tir à la corde, relais, etc.

Plus d'infos sur : www.RT78.fr



STADE DU VIEUX MOULIN • RAMBOUILLET



www.rt78.fr

**RAMBOUILLET
TERRITOIRES**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



**20
TERRE
DE JEUX
24**



Prenez date et venez nombreux !

- ➔ **Brocante à Mittainville**
Dimanche 12 mai 2024
- ➔ **Fresque du climat à la salle polyvalente de Hermeray**
Mercredi 22 mai 2024 de 14h30 à 17h30
Venez découvrir et comprendre les causes et conséquences du réchauffement climatique lors d'un atelier ludique d'environ 3h.
- ➔ **Nettoyons La nature à Mittainville**
Samedi 1^{er} juin 2024 de 10h à 12h
Rendez-vous place de la mairie
- ➔ **Lecture musicale d'Orphée**
Samedi 1^{er} juin 2024 à 18h30
salle Fernand Château
- ➔ **Marché gourmand et artisanal**
Samedi 9 juin 2024 de 9h à 17h
- ➔ **Marché et Elections Européennes**
Samedi 9 juin 2024 de 8h à 20h
- ➔ **Conseil Energie à Mittainville**
Samedi 29 juin 2024 de 9h à 12h
- ➔ **Feu D'artifice de Mittainville précédé d'un diner sur inscription (au 01 34 85 04 33 ou 01 34 85 03 98)**
Samedi 13 juillet 2024
- ➔ **Brocante du Comité des Fêtes**
Dimanche 14 juillet 2024
- ➔ **Concert en plein air et soirée dansante**
Vendredi 30 Août 2024 de 19h à 23h30



Mairie

5 rue de la Mairie - 78125 Mittainville

Téléphone : 01 34 85 01 62 - Fax : 01 34 85 01 94

secretariat@mairie-mittainville.fr

Site : www.mairie-mittainville.fr

Heures d'ouverture au public : Mardi : de 16 h à 18 h - Jeudi : de 15 h à 18 h - Samedi : de 10 h à 12 h

Collecte des déchets

Déchets verts : Tous les mardis des semaines 13 à 49.

Ordures ménagères : Tous les jeudis matin.

Ordures éco-emballages : Tous les vendredis matin.

Encombrants : chaque foyer bénéficiera de 2 collectes par an sur rendez-vous. Pour prendre rendez-vous contactez le : 01 34 86 65 49 ou connectez-vous sur le site : www.sieed.fr>espace particuliers

Commerces de proximité

Chez Saïd "Épicerie-Multi Services"

Livraison à domicile –Relais Poste - Ouvert du mardi au samedi 8h-13h et 15h30-21h et dimanche 8h-13h30 et 16h-20h30 - Fermé le lundi- Hermeray: Tél : 01 34 83 56 65

Chez Sonia "Épicerie- Service"

Relais Poste - Ouvert de 7h45-13h30 +16h-19h samedi 8h-13h30 et 16h-19h - dimanche 8h-13h- Fermé le mercredi - La Boissière-École : Tél : 01 34 94 36 90

Taxi Mittainvillois Luis Fernandes Tavares 06 30 50 80 18

En cas d'urgence

Composez le :

⇒ **17 : Gendarmerie**

⇒ **18 : Pompiers** secours d'urgence aux personnes, sur accidents ou incendies

⇒ **15 : SAMU** pour une action médicale, des problèmes urgents de santé et du conseil médical.

⇒ **112** : appels d'urgence et valide dans l'Union européenne

⇒ **114** : accessible par fax sms, visio, réservé aux déficients auditifs.

⇒ **119** : problèmes familiaux graves

Nous vous rappelons qu'un défibrillateur est à disposition à la mairie.

Il est en fonction et peut sauver des vies.

Directrice de la publication : Corinne Rostan

Comité de rédaction : Virginie Commun, Elisabeth Dufailly, Mireille Prades-Rigal, Brigitte Ducourtoux, Cédric Tatara. Echo de la mare consultable sur le site de la mairie.